

Envoi : 12/06/2017

Réception par le Préfet : 12/06/2017

Publication : 16/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-6-10-3

Séance du vendredi 9 juin 2017

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2017 :
SUBVENTION A L'ASSOCIATION BASE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. HABIG

EXCUSES : M. DELMOND, Mmes HELDERLE, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2 et CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,

VU le Règlement Financier du Département,

VU la délibération n° CP-2017-4-10-2 de la Commission permanente du 7 avril 2017 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2017,

VU l'avis de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 19 mai 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à l'association BASE une subvention pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa d'un montant de 30 000 €. Un acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention et le solde au cours du second semestre,
- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer avec cette structure la convention afférente à cette subvention, jointe en annexe à la présente délibération.

La dépense correspondante est à prélever sur le programme H812 imputation 017-564 6574-3048-010.

BASE bénéficie début 2017, de deux subventions au titre de la « politique de la ville », 59 000 € sur 13 mois par la Ville de MULHOUSE et 18 000 € par l'Etat sur 3 mois pour permettre le démarrage.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité